

**COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 24 JANVIER 2013 à 19 HEURES 30**

Présent(e)s : Mmes. VALLIN, BOURBON, GUILLOT
MM. VERGUET, ROYER, FROGER, PERROT-MINNOT, PERONNIER BARBE,
PIONCHON

Absent excusé : M. MARTIN

Ordre du jour :

- Règlement d'utilisation de la salle polyvalente et divers tarifs,
- CCVG / Avis sur projet de prise de compétence petite enfance et enfance/jeunesse / 1^{ère} étape « Périmètre et organisation des activités »,
- CCVG / Avis sur projet de prise de compétence petite enfance et enfance/jeunesse / 2^{ème} étape « Gestion et organisation du personnel » et 3^{ème} étape « Gestion des équipements »,
- Conseil Général de la Savoie / Convention modificative sur les points d'arrêt des lignes de transports départementaux,
- SIVU Télévision / Avis sur décision de dissolution,
- Syndicat des Eaux du Thiers / Avis sur projet d'extension du périmètre / Arrêté préfectoral,
- Projet de vente d'un terrain communal à la CCVG,
- Décision d'ouverture anticipée de crédits / salle polyvalente / remplacement brûleur chaudière gaz et installation de nouveaux radiateurs salle de réunion,
- Questions diverses.

Date affichage : 18 février 2013

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS

Délibération n° 01/2013 : Règlement d'utilisation de la salle polyvalente « Maison des Marronniers » et de ses équipements et réactualisation des divers tarifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mise à jour du règlement de la salle polyvalente est nécessaire étant donné les nombreux changements qui ont été opérés dans le temps et notamment son utilisation pour partie par le restaurant scolaire.

Il précise également qu'il convient de réévaluer les divers tarifs inchangés depuis 2002.

Il rappelle la transmission récente aux membres du Conseil Municipal d'une proposition de règlement d'utilisation et de modification des tarifs et sollicite leur avis sur celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le règlement d'utilisation de la salle polyvalente communale « Maison des Marronniers » joint à la présente ainsi que les tarifs suivants :
- Habitants et sociétés domiciliés sur la commune
Associations extérieures et groupements divers (Syndicat, chambre d'agriculture...)

Salles	Journée (24H)	Journée Supplémentaire	(4H)
			Matinée ou après-midi ou soirée
Grande salle	80,00	40,00	30,00
Petite salle	40,00	20,00	20,00
Cuisine Buvette	20,00	10,00	10,00
Salle de réunion	30,00	15,00	20,00

- Particuliers et sociétés domiciliés hors de la commune

Salles	Journée	Journée Supplémentaire	Matinée ou après-midi ou soirée
Grande salle	170,00	90,00	60,00
Petite salle	90,00	50,00	40,00
Cuisine Buvette	50,00	30,00	20,00
Salle de réunion	70,00	40,00	40,00

- Mise à disposition gratuite aux activités scolaires et associatives locales.
- Caution : Grande salle : 1 000, 00 € - Petite salle : 500, 00 €
- Vaisselle : le kit pour 50 personnes : 20, 00 €
- Energie :
 - Electricité : 0,15 € le KW
 - Gaz : 5,00 € le m³
 - Montant minimum : 10,00 €
- Option entretien uniquement pour le lessivage du sol des salles (hors cuisine, hall et sanitaires) :
 - Toutes les salles : 60, 00 €
 - Grande salle « Beauregard » : 50, 00 €
 - Petite Salle « Corbulon » : 40, 00 €

Habitant de la commune 50% du tarif ci-dessus
- Fiche d'évaluation des dégradations, pertes ou défaut de nettoyage jointe en annexe du règlement d'utilisation de la salle et de ses équipements.

Délibération n° 02/2013 : Projet de transfert de compétence « Petite Enfance » / « Enfance-Jeunesse » : Etape n° 1 « Périmètre et organisation des activités »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état d'avancement des travaux des deux commissions chargées d'étudier la prise de compétence « Petite Enfance / Enfance-Jeunesse » au sein de la Communauté de Communes Val Guiers.

Il présente ensuite les différentes étapes qui seront validées au fur et à mesure par le Conseil Communautaire et les Communes :

ETAPES
1- Périmètre et organisation des activités
2- Gestion et organisation du personnel
3- Gestion des équipements
4- Projection budgétaire (janvier – février 2013)

Les propositions des deux commissions concernant l'étape n° 1 sont ensuite commentées par le Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré :

- Valide le périmètre de la prise de compétence « Petite Enfance / Enfance-Jeunesse » par la Communauté de Communes ; périmètre qui a été défini de la façon suivante :
- *Périmètre Petite Enfance :*
 - Multi-accueil : Total de 52 places : Pont de Beauvoisin (10 pl), Extension à Domessin (9 pl), St Genix/Guiers (11 pl) + Extension (11 pl), Grésin (11 pl).
 - RAM : du SIVU de Pont de Beauvoisin, Futur RAM de St Genix/Guiers et de Grésin.

- *Périmètre Enfance-Jeunesse* :
 - *Accueil péri-scolaire* : dans toutes les écoles des Communes et regroupements de la Communauté de Communes :
 - Le matin et le soir,
 - Avant et après le repas de midi (hors restauration scolaire).
 - *Restauration scolaire* : existe dans toutes les Communes et regroupements.
 - Seul le temps d'animation avant et après le repas passe à la Communauté de Communes.
 - Le repas : reste à la charge des Communes : encadrement temps de repas, inscriptions, choix du fournisseur, facturation, mise en place, nettoyage de la salle, ...
 Si une même personne fait l'animation et l'encadrement des repas, le temps d'animation sera refacturé à la Communauté de Communes.
 - *ALSH* : Accueil de Loisirs Sans Hébergement :
 - *Pont de Beauvoisin* : accueil des enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires sauf Août et Noël.
 - *St Genix/Guiers* : accueil des enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires et les mercredis sauf Août et Noël.
 - *St Béron* : accueil des enfants de 4 à 11 ans durant une semaine à Pâques et quatre semaines en juillet.
 - *Secteur Ados 11/17 ans et familles* :
 - *St Genix Jeunesse* : (Avressieux, St Genix/Guiers, Champagneux, Gresin, Rochefort, Ste Marie d'Alvey, St Maurice de Rotherens) : accompagnement scolaire, activités de loisirs, sorties familiales, projets jeunes, local jeunes, actions avec le collège.
 - *SIVU Enfance Jeunesse* : (Pont de Beauvoisin, Domessin, Belmont-Tramonet, La Bridoire, St Béron) : accompagnement scolaire, activités de loisirs, sorties familiales, projets jeunes, actions avec les collègues, animation au Conseil Municipal Jeunes.
 - *Commune de Pont de Beauvoisin* : local jeunes ouvert le soir, les mercredis et vacances scolaires. Accueil, écoute et projets.

Délibération n° 03/2013 : Projet de transfert de compétence « Petite Enfance - Enfance/Jeunesse » : Etapes n° 2 « Gestion et organisation du personnel » et n°3 « Gestion des équipements »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avancement des travaux des deux commissions chargées d'étudier la prise de compétence « Petite Enfance – Enfance/Jeunesse ».

Les propositions des deux commissions concernant l'étape n° 2 et l'étape n° 3 sont ensuite commentées par le Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré :

- Valide les dispositions suivantes actant que malgré les craintes et les questionnements exprimés quant aux changements d'employeur, d'organisation du travail et d'autonomie dans leur fonction, tous les techniciens ont confirmé, lors des entretiens, le souhait de passer à une compétence communautaire pour gagner en cohérence et en moyens. Ils souhaitent cependant que le nouveau projet s'appuie sur les particularités/spécificités que chaque territoire a développées.

I)- PETITE ENFANCE

Etape N° 2 : Gestion et Organisation du personnel Petite Enfance

Poste de Coordinateur Petite Enfance : un poste de coordinateur à temps complet sera nouvellement créé.

L'agent sera sous la responsabilité du Secrétariat Général de la Communauté de Communes tout en étant le responsable fonctionnel des responsables des structures et services de la Petite Enfance pour la mise en œuvre du projet. Il aura pour mission la coordination de la mise en œuvre du projet global d'animation Petite Enfance défini par la Communauté de Communes, y compris le RAM.

Les Responsables Petite Enfance : ils seront sous la responsabilité du Secrétariat Général de la Communauté de Communes et seront encadrés techniquement par le Coordinateur Petite Enfance qui sera leur responsable fonctionnel. Ils resteront autonomes dans leur gestion (régie de recettes localisées).

LES PERSONNELS PETITE ENFANCE				
COMMUNES	STRUCTURES			
	MULTI ACCUEIL 51 PLACES		RAM	
ST GENIX/GUIERS	Les Petits Pas 20 places		A créer	
	Responsable	1	Responsable	1
	Aux. Puericul.	5		
	Ag Entretien	1		
	Total	7	Total	1
	Soit	6.30 ETP	Soit	0.5 ETP
GRESIN	Grésin'Ours 11 places			
	Responsable (0.23 ETP)	1		
	Aux. Puericul.	5		
	Ag Entretien	1		
	Total	7		
	Soit	4.31 ETP		
PONT DE BEAUVOISIN	Graine d'éveil 10 places		Existant	
	Responsable (1/2 tps)	1	Responsable	1
	Aux. Puericul.	3		
	Ag Entretien	1		
	Total	5		
	Soit	3.61 ETP		
DOMESSIN	Graine d'éveil 10 Places			
	Responsable (1/2 tps)	1		
	Aux. Puericul.	4		
	Ag Entretien	1		
	Total	5	Total	1
	Soit	4.10 ETP	Soit	0.5 ETP
	Total Gé	24 Agents	Total Gé	1 Agent
	Soit	18.32 ETP	Soit	1 ETP
Coordi. Petite Enfance	Total	1 Agent		
	Soit	1 ETP		

TOTAL PERSONNEL PETITE ENFANCE	
26 Agents	20.32 ETP

Etape N° 03 : Gestion des Equipements Petite Enfance

- St Genix/Guiers « Les Petits Pas » + le futur RAM : le bâtiment reste propriété de la Commune et mis à la disposition de la Communauté de Communes avec le transfert des emprunts y afférent,
- Grésin'Ours : le bâtiment reste propriété de la Commune et mis à la disposition de la Communauté de Communes, au prorata de la surface utilisée, avec le transfert des emprunts y afférent,
- Pont de Beauvoisin « Graine d'éveil » : contrat de location au CCAS : convention d'occupation des locaux : loyer + charges + plan de remboursement des travaux (réalisés en 2011) pendant 15 ans.
- Extension à Domessin : le Multi-Accueil plus le RAM sont propriétés de la Commune de Domessin, ce bâtiment sera vendu à la Communauté de Communes.

II)- ENFANCE/JEUNESSE

Etape N° 2 : Gestion et Organisation du personnel Enfance/Jeunesse

Etape N° 3 : Gestion des équipements Enfance/Jeunesse

Poste de Coordinateur Enfance/Jeunesse : 1 ETP. Le poste est existant.

L'agent sera sous la responsabilité du Secrétariat Général de la Communauté de Communes tout en étant le responsable fonctionnel des responsables des structures et services de l'Enfance/Jeunesse pour la mise en œuvre du projet éducatif. Il aura pour mission la coordination de la mise en œuvre du projet global d'animation Enfance/Jeunesse défini par la Communauté de Communes.

Les Responsables Enfance/Jeunesse : ils seront sous la responsabilité du Secrétariat Général de la Communauté de Communes et seront encadrés techniquement par le Coordinateur Enfance/Jeunesse qui sera leur responsable fonctionnel. Les responsables de structures et de services resteront autonomes dans leur gestion (régie de recettes localisées).

Restauration scolaire : existe dans toutes les Communes et regroupements.

-Le repas restera à la charge des Communes : inscriptions, choix du fournisseur, facturation, encadrement pendant le temps du repas, mise en place, nettoyage de la salle, ...

-Le temps d'animation avant et après le repas sera à la charge de la Communauté de Communes :

Si une même personne fait l'animation et l'encadrement des repas, le temps d'animation sera refacturé à la Communauté de Communes.

Accueil Périscolaire le matin, à midi et le soir à l'école :

-Matin et Soir : l'accueil périscolaire existe dans toutes les communes et regroupements,

-Midi (hors restaurant scolaire) : Domessin, le Regroupement pédagogique du Mont Tournier et St Béron ont un temps d'accueil sur le temps de midi.

Les Communes mettront à la disposition de la Communauté de Communes les équipements qu'elles utilisent actuellement pour l'accueil des enfants : école, salle de la Mairie, etc ... par le biais d'une convention d'occupation signée entre les deux parties.

ALSH : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

-St Genix/Guiers : accueil des enfants de 3 à 11 ans, les mercredis et vacances scolaires sauf Août et Noël,

Les équipements communaux seront transférés ou mis à disposition par le biais d'une convention.

-St Béron : accueil des 4 à 11 ans durant une semaine à Pâques et quatre semaines en juillet, L'espace utilisé dans l'école sera mis à disposition par le biais d'une convention.
 -Pont de Beauvoisin : accueil des enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires sauf Noël et Août.

Pour les 3-6 ans : le bâtiment reste propriété de la Commune et mis à disposition de la Communauté de Communes au prorata de la surface utilisée, avec le transfert des emprunts y afférent.

Pour les 7-11 ans : lieu restant à déterminer.

Secteur Ados 11-17 ans et familles :

- St Genix Jeunesse : Avressieux, St Genix/Guiers, Champagneux, Gresin, Rochefort, Ste Marie d'Alvey, St Maurice de Rotherens. St Genix Jeunesse effectue de l'accompagnement scolaire, des activités de loisirs, des sorties familiales, des projets jeunes et des actions avec le collège.

Le local jeunes sera transféré et les espaces utilisés ponctuellement : gymnase, salle des fêtes... seront mis à disposition par le biais d'une convention.

-SIVU Enfance Jeunesse : Pont de Beauvoisin, Domessin, Belmont-Tramonet, La Bridoire, St Béron.

Le SIVU effectue de l'accompagnement scolaire, des activités de loisirs, des sorties familiales, des projets jeunes et des actions avec les collèges et anime le Conseil Municipal jeunes.

Local jeunes de Pont de Beauvoisin : ouvert le soir, les mercredis et vacances scolaires. Accueil, écoute et projets.

Le local jeunes sera transféré et les espaces utilisés ponctuellement : gymnase, salle des fêtes, ... seront mis à disposition.

LES PERSONNELS PERI-SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE		
COMMUNES	NOMBRES	ETP
Avressieux Rochefort Ste Marie d'Alvey	2	1.5
Belmont-Tramonet Verel de Montbel	0	0
La Bridoire	1	0.34
Domessin	1	0.43
Pont de Beauvoisin	7	5.48
St Béron	1	1
St Genix/Guiers	12	9.1
St Maurice de Rotherens Grésin Champagneux	0	0
Sous-Total	24 Agents	17.85 ETP
Coordi Enf. Jeunesse	1 Agent	1 ETP

Précision : Le personnel du Sivu scolaire Belmont/Verel n'est pas comptabilisé puisque non transféré à la CCVG. En effet, les agents sont polyvalents et leur temps de travail pour ce qui concerne uniquement la garderie scolaire n'est pas le plus important. En conséquence, ils restent agents du SIVU et la dépense relative à la garderie périscolaire sera facturée à la CCVG.

TOTAL PERSONNEL PERI SCOLAIRE ET ENFANCE JEUNESSE	
25 Agents	18.85 ETP

III)- ORGANISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Cette nouvelle prise de compétence mettra en relation directe la Communauté de Communes avec la population.

Vice-Présidence : le travail des deux commissions « Petite Enfance » et « Enfance/Jeunesse » devra s'articuler avec le Conseil Communautaire ; chacune d'elle sera présidée par une Vice-Présidence.

Secrétariat Général de la Communauté de Communes : sur une journée hebdomadaire.

Le Secrétariat Général devra assurer en lien avec chacune des deux Vice-Présidences :

Le soutien au projet politique de la Communauté de Communes,

La coordination des services,

L'encadrement et la supervision du personnel avec une arrivée de :

26 Agents pour la Petite Enfance

25 Agents pour l'Enfance/Jeunesse

1 Agent pour le poste administratif

=====

52 Agents seront transférés à la Communauté de Communes

Personnel Administratif « Petite Enfance » « Enfance/Jeunesse » : un poste administratif à temps complet sera créé à la Communauté de Communes où le (les) agent(s) transféré(s) en provenance du CCAS/SIVU Jeunesse de Pont de Beauvoisin, sera (seront) chargé(s) d'effectuer la mise en place de procédures unifiées, d'effectuer également les tâches administratives et comptables afférentes à la Petite Enfance et à l'Enfance/Jeunesse et ce, en relation directe avec le Secrétariat Général de la Communauté de Communes.

Délibération n° 04/2013 : Convention avec le Département de la Savoie / Points d'arrêt des lignes de transports départementaux (lignes régulières et/ou de ramassage scolaire)

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention proposée par le Département de la Savoie portant sur les points d'arrêt des lignes de transports départementaux (lignes régulières et / ou lignes de ramassage scolaire) répertoriés et situés sur le territoire de la commune.

Il précise qu'il s'agit d'une mise à jour de la précédente convention validée en Conseil Municipal du 12 mars 2012 due à la création d'un nouvel arrêt « route de Domessin ».

Il rappelle que la dite convention définit qui est le maître d'ouvrage des points d'arrêt, qui y assure la police ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont éventuellement modifiés, sécurisés et entretenus.

Il précise que la commune a la maîtrise d'ouvrage des points situés sur les voies communales et ceux en agglomération le long des routes départementales et qu'elle en assure donc l'entretien à ses frais ainsi que la police.

Il propose d'approuver la nouvelle convention à passer avec le Département de la Savoie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la signature de la convention précitée.

Délibération n° 05/2013 : Dissolution du SIVU TV (Syndicat pour la desserte en télévisions privées des cantons de Pont de Beauvoisin et Saint Genix sur Guiers).

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil Syndical prise lors de la séance du 11 avril 2012 portant sur la dissolution du SIVU TV.

Il donne ensuite lecture de la dernière décision du SIVU TV en date du 20 décembre 2012 portant sur la proposition de répartition de son actif et de son passif ainsi que sur la répartition du personnel.

Il indique que le compte de liquidation est excédentaire et que cet excédent de trésorerie sera reversé aux 19 communes membres.

Il précise que le montant qui sera reversé à la commune de Belmont-Tramonet s'élève à 1.027, 43 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ensemble des décisions prises concernant la dissolution du SIVU TV et notamment celles concernant les répartitions de son actif, de son passif et du personnel.

Délibération N° 06/2013 : Avis sur le projet d'extension de périmètre du SIAEP Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Région du Thiers.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en œuvre des dispositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Savoie prévoyant une fusion du SIAE du Paluel avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Thiers dont notre commune est membre.

Il explique qu'au fil des réunions et discussions, les élus des deux syndicats concernés ont finalement proposé une dissolution du SIAE du Paluel suivie d'une extension du périmètre du SIAEP de la région du Thiers aux communes d'Avressieux, Rochefort et Sainte Marie d'Alvey.

Il précise que ce projet diffère dans sa méthodologie de celui du schéma susmentionné et qu'il a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Celle-ci l'a approuvé en sa séance du 10 décembre 2012.

Il donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de Savoie sollicitant l'avis des communes membres sur le projet susmentionné afin de prononcer l'extension de périmètre par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve et autorise le projet d'extension de périmètre du SIAEP de la Région du Thiers aux communes d'Avressieux, Rochefort et Sainte Marie d'Alvey.

Délibération n° 07/2013 : Ouverture anticipée de crédits / Budget principal 2013 / Installation chauffage salle polyvalente.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à une ouverture anticipée de crédits afin de permettre le règlement des dépenses dues aux installations d'un brûleur pour la chaudière à gaz de la salle polyvalente et de deux radiateurs électriques à l'étage de celle-ci.

Il propose d'alimenter l'article comptable 2313 de l'opération d'équipement n° 71 « salle polyvalente » pour un montant de 3.600, 00 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'ouverture anticipée de crédits d'un montant de 3.600, 00 Euros sur l'opération d'équipement n°71 pour le financement des installations de chauffage.
- Dit que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2013.

Projet de vente d'un terrain communal à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'affluence des demandes de terrain pour des projets d'installations d'entreprises sur le parc Val Guiers et les autres zones gérées par la Communauté de Communes. Il explique que la commune dispose de deux parcelles en zone économique situées en bordure de la voie départementale (accès chemin du plan).

Il propose de les céder à la Communauté de Communes chargée des transactions avec les entreprises. Il indique que la parcelle achetée en 1992 à Monsieur MEYNARD pour 1.20 € le m² est d'une superficie actuelle, après régularisations foncières, de 6689m² et que la seconde achetée en 2005 à Monsieur GOJON pour 6.35 € le m² est d'une contenance totale de 5685m². Il rappelle également les travaux réalisés par la commune en 2002 par l'entreprise Guintoli pour 13.462 Euros concernant la pose de fourreaux sous la gare de péage. Il explique qu'il avait été convenu à l'époque que la dépense serait remboursée par la CCVG.

Il indique qu'il convient d'inclure cette dépense au prix de vente et propose de céder ces deux parcelles pour 9€ le m². L'assemblée autorise Monsieur le Maire à présenter la vente dans ces conditions sachant que le terrain viabilisé par la Communauté de Communes serait revendu 15 Euros le m².

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de remplacement du photocopieur**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition en 2007 du photocopieur pour 6.400 € HT.

Celui-ci arrive à 180.000 copies et une reprise est encore possible vu son bon état général. De plus, une fonction fax intégrée au copieur serait intéressante. Le coût des consommables (encre, papier) du matériel utilisé actuellement est très important. Avec cette fonction, une sélection pourra être réalisée et seuls les documents utiles imprimés voire directement enregistrés sur PC étant donné la mise en réseau.

Une proposition a été réceptionnée pour un coût total de 4.861 € HT reprise déduite de 1.000 € avec le module fax 700 € HT et un magasin papier supplémentaire permettant un tri sur deux positions.

Le nombre de copies à la minute sera plus important et la qualité supérieure.

De plus, Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est en cours pour l'élaboration intégrale du Bulletin Municipal par la commune (maquette + impression).

Le coût actuel est de 3.500 € TTC pour une mise en forme esthétique des documents transmis à l'imprimeur et l'impression de 280 exemplaires.

Il précise que la récolte des documents, les saisies diverses, les recoupes de certains articles et autres mises en forme avec illustration photo sont déjà réalisées par la secrétaire de mairie. Ce travail important est utile à l'appréciation de l'imprimeur mais au final remanié par celui-ci dans le cadre de sa mise en page. Ainsi, réaliser directement la maquette prendra certainement un peu plus de temps mais vu le gain financier... Il faudrait compter 150 € de papier et environ 775 € de maintenance copieur (consommable encre compris dans le coût de la maintenance calculée en fonction du nombre de copies relevé au compteur – tarif copie couleur et tarif copie noir/blanc).

- **Réforme du rythme scolaire**

A ce jour, il est question de reporter la semaine d'école de 4.5 Jours à la rentrée de septembre 2014. En effet, le Conseil Général, gestionnaire du transport scolaire, a déjà signalé aux collectivités que le transport scolaire du mercredi matin engendrerait un coût supplémentaire de 1 million d'euro pour la Savoie et qu'une mise en place sera vraisemblablement reportée en 2014.

Monsieur le Maire signale qu'une réunion est prévue le 7 février prochain à la CCVG avec les représentants de l'Education Nationale pour une information sur cette réforme. Il précise d'ores et déjà que les communes auront à faire face à de nouvelles dépenses notamment en effectif d'encadrement pendant le temps périscolaire supplémentaire.

- **Projet église et travaux urgent chapelle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la rencontre en Mairie avec l'architecte du patrimoine pour ce vendredi 25 janvier à 9 heures, pour le dépôt du projet de restauration de l'église et une discussion sur les travaux d'assainissement de la chapelle.

- **CCAS**

Réunion lundi 4 février à 20 heures pour la préparation du repas du 10 mars prochain.

- **Course Cyclo**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une rencontre avec Monsieur GERMAIN, Président d'une nouvelle association « Etoile cycliste de St Genix » qui souhaite réaliser une course sur la commune. Elle concernerait toutes les tranches d'âge et durerait de 8h à 18h. Le circuit de 3kms démarrerait au niveau de la CCVG direction Tramonet puis route d'Avressieux puis récupération de la voie communautaire (vers Gamm Vert – Blanchon) pour rallier le point de départ. L'assemblée donne un avis favorable pour une réalisation le dimanche 17 mars prochain.